

Questionnaire de santé : QS-sport-mineur QS-golf-adulte et attestation **

Licenciés majeurs participant à une compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (hors épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral) **

Licenciés mineurs pratiquant en loisir ou en compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (hors épreuve nécessitant le droit de Jeu fédéral) ***

**** Le licencié n'est pas tenu de nous remettre le questionnaire mais il doit attester avoir répondu négativement à chacune de ses questions (Espace licencié ou remise de l'attestation au Club ou à la ffgolf).**

En cas de réponse positive à au moins une question, le licencié (majeur ou mineur) doit présenter aux fins d'enregistrement, un certificat médical de moins de 6 mois.

Certificat médical (CACI)*

Licenciés majeurs et mineurs participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral ***

Licenciés de + de 35 ans participant à une compétition de speedgolf

***** Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral si le dernier certificat médical enregistré a plus de trois ans.**

Licenciés majeurs « loisir »

Aucune obligation.

Nouveau : Le licencié « loisir » est invité à consulter les recommandations de santé émises par la Commission médicale de la ffgolf.